

Bonjour Chahin

Voici votre bulletin de paie de janvier 2025

Votre salaire avant impôt	1 159,77 €
Prélèvement à la source (0,00 %)	0,00 €
Votre salaire après impôt	1 159,77€
Ce montant vous sera transféré le 31/01/2025	
Votre montant net social	1 079,10 €
Ce montant sert au calcul de vos aides sociales	

Calcul du salaire net

Rémunération brute	1 363,18 €
Dont 12,07 € de primes	
Cotisations et contributions salariales	- 284,08 €
Indemnités non soumises	+ 80,67 €
Dont notes de frais (0,00 €)	
Autres retenues	- 0,00 €
Dont titres restaurant (0,00 €)	
Prélèvement à la source	- 0,00 €
Net à payer	1 159,77€

Cumuls DEPUIS JANV. 2025

Salaire net imposable	1 117,94 €
Salaire brut	1 363,18 €
Prélèvement à la source	0,00 €
Temps travaillé	113.73h.



Congés disponibles

Jours posés en janvier 2025

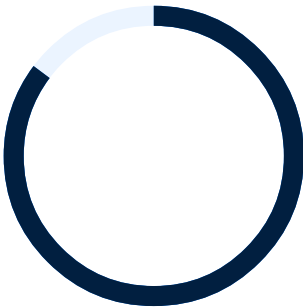
1,85 jours
0,00 jours

CP N-1	0,00 jours
+ Acquis	0,00 j
- Pris	0,00 j

CP N	1,85 jours
+ Acquis	1,85 j
- Pris	0,00 j



Composition du salaire brut



- Salaire net après impôt 85,08 %
- Prélèvement à la source 0,00 %
- Santé 0,00 %
- Autres cotisations 14,92 %



Vérifiez
l'intégrité
du bulletin

Retrouvez tous les détails de votre fichier en deuxième
page de votre bulletin de paie

BULLETIN DE PAIE - EN EUROS

DUPLICATED Pepperico Lyon
17 RUE DOCTEUR BOUCHUT
69003 LYON 03

N° SIRET: 89070497600020
N°APE: 5610C
Convention Collective: RESTAURATION RAPIDE - 1501

Début de période	09/01/2025	Fin de période	31/01/2025
Début du contrat	09/01/2025	Date d'ancienneté	09/01/2025
Durée mensuelle	113.73 h	Minimum Coefficient	1351.11
Salaire de base	1 351,11	Taux horaire	11.88
Remunération totale du mois 1 363,18			
Catégorie	Employé - I - A		
Classification	Salarié - Non Cadre		
N° de sécurité sociale	198086938704690		
Emploi	Employé Polyvalent		

Chahin FLICHER
101 rue Gabriel COMBAUDON
69210 L ARBRESLE

DÉSIGNATION		BASE	TAUX OU %	MONTANT À AJOUTER	MONTANT À DÉDUIRE	PART EMPLOYEUR		CALENDRIER	
						TAUX / %	MONTANT	09/01/2025 - 31/01/2025	
But	Employé Polyvalent	113,73	11,8800	1 351,11				JOUR	EVÈNEMENT
	Prime de blanchissage			12,07				J 09	
	Rémunération brute 1			1 363,18				V 10	
Urssaf	Assurance maladie	1 363,18			0,00	7,000	95,42	S 11	
	Vieillesse plafonnée	1 363,18	6,90		94,06	8,550	116,55	D 12	
	Vieillesse déplafonnée	1 363,18	0,40		5,45	2,020	27,54	L 13	
	Allocations familiales	1 363,18				3,450	47,03	M 14	
	Accidents du travail	1 363,18				1,770	24,13	M 15	
	FNAL	1 363,18				0,100	1,36	J 16	
	Solidarité autonomie	1 363,18				0,300	4,09	V 17	
	Contribution au dialogue social	1 363,18				0,016	0,22	S 18	
	CSG déductible	1 339,32	6,80		91,07			D 19	
	CSG non déductible	1 339,32	2,40		32,14			L 20	
	CRDS non déductible	1 339,32	0,50		6,70			M 21	
	Réduction Fillon sur cotisations Urssaf	345,18				-100,00	-345,18	M 22	
	Chômage	1 363,18				3,68	50,17	J 23	
	AGS	1 363,18				0,25	3,41	V 24	
	Complémentaire Tranche 1	1 363,18	3,150		42,94	4,720	64,34	S 25	
	Contribution d'Equilibre Général Tranche 1	1 363,18	0,860		11,72	1,290	17,59	D 26	
	Réduction Fillon sur cotisations AGIRC-ARRCO	80,00				-100,000	-80,00	L 27	
	Taxe d'apprentissage - taxe principale	1 363,18				0,590	8,04	M 28	
	Taxe d'apprentissage - provision du solde	1 363,18				0,090	1,23	M 29	
	Fonds pour le paritarisme	1 363,18				0,012	0,16	J 30	
	Formation professionnelle	1 363,18				0,550	7,50	V 31	
	Taxe sur les salaires totalité	1 363,18				4,250	57,94		
	Taxe sur les salaires taux 1	614,43				4,250	26,11		
COTISATIONS SALARIALES 4					284,08				
COTISATIONS PATRONALES							127,65		
Indemnité de repas		17,00	4,0100	68,17					
Frais transport public		25,00	0,5000	12,50					
Indemnités non soumises 2				80,67					
Montant net social							1 079,10		
Net à payer avant impôt sur le revenu							1 159,77		
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie							20,17		
Net payé en euros 1 + 2 - 3 - 4 - 5 =							1 159,77		
Date de paiement							31/01/2025		

Impôt sur le revenu

	Base (Net Imposable)	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source 5	1 117,94	0,00 %	0,00

Soldes de congés

	CP N-1	CP N
Acquis	0,00	1,85
Pris	0,00	0,00
Solde	0,00	1,85

BULLETIN DE PAIE - EN EUROS

DUPLICATED Pepperico Lyon

17 RUE DOCTEUR BOUCHUT
69003 LYON 03

N° SIRET: 89070497600020
N°APE: 5610C
Convention Collective: RESTAURATION RAPIDE - 1501

Début de période	09/01/2025	Fin de période	31/01/2025
Début du contrat	09/01/2025	Date d'ancienneté	09/01/2025
Durée mensuelle	113.73 h	Minimum Coefficient	1351.11
Salaire de base	1 351,11	Taux horaire	11.88
Remunération totale du mois	1 363,18		
Catégorie	Employé - I - A		
Classification	Salarié - Non Cadre		
N° de sécurité sociale	198086938704690		
Emploi	Employé Polyvalent		

Chahin FLICHER
101 rue Gabriel COMBAUDON
69210 L ARBRESLE

Autres informations

Total versé par l'employeur	1 490,83
Allègement de cotisations employeur	531,51
Net imposable	1 117,94
Temps travaillé ce mois	113.73 h

Cumuls DEPUIS JANV. 2025

Net imposable	1 117,94
Salaire brut	1 363,18
Prélèvement à la source	0,00
Temps travaillé	113.73h.

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce document sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site Internet www.service-public.fr rubrique cotisations sociales

